

AFFAIRE N° 22

EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE DU C.E.R.F.
AU RESERVOIR D'EQUILIBRE DU CHAUDRON

Jules RAUX donne lecture du rapport. ≡

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suivant le recensement des données de pluviométrie, au cours de la période écoulée, et d'après les perspectives établies par la D.D.E., la Commune de Saint-Denis connaîtra, lors de la prochaine saison d'étiage, un déficit important de ses ressources en eau, si les conditions climatiques ne se modifient pas.

Ainsi, afin d'éviter toute difficulté dans l'alimentation en eau, la Municipalité négocie actuellement l'acquisition du Forage du C.E.R.F. qui permettrait un apport de 200 m³/heure au réseau de distribution d'eau.

Un projet prévoyant l'équipement du Forage et son raccordement au Réservoir d'Equilibre du Chaudron, en cours de construction, a été établi par le Bureau d'Etudes DELTA INGENIERIE.

Le coût des travaux est estimé à 2 000 000 F.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 902 - article 23 du Budget communal.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le principe d'acquisition du Forage et de m'autoriser à signer la Convention correspondante passée avec le C.E.R.F. ;
- d'approuver, par ailleurs, le projet d'équipement et de raccordement du Forage ;
- de m'autoriser :
 - * à lancer un appel d'offres restreint, en adoptant la procédure d'urgence prévue aux articles 297 (alinéa 4) et 297 bis (alinéa 3) modifiés du Code des Marchés Publics qui permettent de réduire à quinze jours les délais de dépôt des candidatures et des offres ;
 - * à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures pour engager, si nécessaire, les travaux au-delà de la masse initiale, jusqu'à concurrence des crédits inscrits au Budget pour cette opération ; et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

M. GERARD M. : Je voudrais savoir si vous avez fait une étude sur ce Forage. Pouvons-nous prélever 200 m3/heure sans aucun risque pour la nappe ?

M. RAUX J. : L'étude menée par le Bureau d'Etudes DELTA INGENIERIE a démontré qu'il n'y en avait pas.

M. GERARD M. : Il ne faudrait pas saliniser la nappe.

M. RAUX J. : Nous pouvons même aller au-delà de 200 m3/heure.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*